

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180703-05-DE
Date de télétransmission : 17/07/2018
Date de réception préfecture : 17/07/2018
Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 3 juillet 2018

Présents :

MME Odile BEGORRE-MAIRE
M. Denis BERGEROT
M. Jean-François GRANDBASTIEN
M. Dominique GRANDIEU
M. Philippe HALLIER
MME Renée HENRY
M. Jean-Pierre HUET
M. Denis MACHADO
M. Jean-Jacques MAXANT
MME Martine SCHREIBER
M. Laurent TROGLIC
M. Bernard VERGANCE

Ayant donné pouvoir :

MME Jeannine DOUGOUD à MME HENRY

Excusés :

M. Sébastien DOSE
MME Martine DROUOT
M. Antony KUHN
M. Sébastien POINT

N°05 – DA du 03/07/2018

Rapporteur : MME SCHREIBER

**Attribution du marché de travaux d'entretien de la voirie d'intérêt
communautaire sur la période 2018-2022**

Dans le cadre de sa compétence voirie d'intérêt communautaire et dans un souci d'amélioration du quotidien des administrés, de réactivité face aux différents incidents et dégradations naturelles survenues sur les voiries, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a lancé une consultation concernant les travaux d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire sur la période 2018-2022.

Ce marché a pour objet de réaliser des travaux de génie civil nécessaires à l'entretien, à la maintenance et aux réparations de la voirie publique de compétence communautaire.

Cette consultation revêt la forme d'un marché à procédure adaptée à bons de commande sans montant minimum mais avec un montant maximum fixé à 1 450 000 € HT sur la durée du marché conclu pour une période de quatre ans. A titre indicatif, l'estimation comparative non contractuelle de l'entreprise attributaire est de 414 878,50€ HT.

La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 13 juin 2018, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à la société COLAS.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché avec la société COLAS.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 13 juin 2018,

Le bureau délibératif, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution du marché de travaux d'entretien des voiries d'intérêt communautaire période 2018-2022 à la société COLAS.

AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC